



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 8 septembre 2023 à 19h15
au Chalet Butticaz, Mont-Pèlerin

Présidence :

Mme Leïla Dadgostar

Présents :

38 conseillers sur 50, y compris Madame la Présidente

Excusés :

Stefano **Bertolini** (CSP), Louis-Noé **Burnat** (GCI),
Aurélie **Cornamusaz** (PLR), Catherine **Cossy** (CSP),
Boris **Dufey** (CSP), Mélanie **Fort** (PLR), Raphaël **Havelka** (CSP),
Sébastien **Mercier** (GCI), Jean-David **Pelot** (GCI),
Philippe **Rosset** (PLR), Madeleine **Skinner** (CSP), Leah **Tillemans**
(CSP)

Absents :

./.

Mme Leïla Dadgostar, Présidente, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête, **Mme Alice Reymond**, **Mme Leïla Hondzo**, Secrétaire Municipale, **Mme Florence Mouron**, Boursière et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Ansermet** de Police Riviera ainsi qu'à nos voisins de Corseaux représentés par **M. Didier Siegfried**, Municipal, **Mme Frankie Deloy Trüb**, conseillère communale et secrétaire du Conseil communal de Corseaux, qui nous font le plaisir d'assister à notre séance.

La Présidente prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

La Présidente félicite encore notre ancien Président du Conseil communal, **M. Pierre-Yves Tribolet** pour sa prestation durant l'année législative écoulée et en profite pour lui présenter ses condoléances pour le départ précipité de sa tendre épouse, **Mme Linda Tribolet**, décédée le 25 juillet dernier. L'Assemblée se recueille durant une minute pour lui rendre hommage.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023
Lettres et pétitions
- 2. Assermentation d'un conseiller communal CSP** en remplacement de Mme Elise Neyroud, démissionnaire
- 3. Préavis N° 01/2023-2024** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2024
- 4. Préavis N° 02/2023-2024** relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 370'000.- pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles nos 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Propositions individuelles**

En raison de la démission au 31 juillet 2023 de **Mme Anne Gilliéron**, conseillère GCI, **la Présidente** propose de modifier le point 2 de l'ordre du jour pour procéder à l'assermentation de son remplaçant sous le même point que l'assermentation du conseiller CSP.

La Présidente propose également d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission de Gestion en remplacement de **Mme Anne Gilliéron** en point 3 avant les préavis.

Les membres du conseil acceptent cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique n'est pas lu.
Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

- **La Présidente** donne lecture de la lettre de démission de **Mme Anne Gilliéron** (voir annexe).
- Lettre de démission de M. Roberto Trüb en tant que Président de l'ASICC (voir annexe)
- Lettre de M. et Mme Pellé concernant un problème de voisinage qui a été transmis à la Municipalité (voir annexe)

2. Assermentation de M. Fabrice Lange (CSP) en remplacement de Mme Elise Neyroud, démissionnaire et de M. Ladislav Hierholtz (GCI) en remplacement de Mme Anne Gilliéron, démissionnaire

La Présidente lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Lange (CSP)** et de **M. Hierholtz (GCI)**.

La Présidente les remercie pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Election d'un membre à la Commission de Gestion en remplacement de Mme Anne Gilliéron, démissionnaire

M. Ladislav Hierholtz est présenté par le GCI. Il est élu à la majorité.

4. Préavis N° 01/2023-2024 relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2024

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme N. Pellé**, de donner lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. J-Ph. Mouron se questionne par rapport au canton et à la thésaurisation. Il aimerait savoir où on en est actuellement.

M. P-A. Maikoff lui répond qu'il présentera la nouvelle péréquation durant la séance de décembre. Cette dernière s'appliquera à partir de l'année prochaine. Actuellement cela ne touche pas la péréquation d'avoir une certaine liquidité qui est aléatoire.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 01/2023-2024** relatif au projet d'arrêté communal d'imposition pour 2024,

OUI le rapport de la Commission des finances,

**décide à la majorité
(1 abstention)**

- d'adopter, tel qu'il est présenté, le projet d'arrêté d'imposition de la Commune de Chardonne pour 2024

5. Préavis N° 02/2023-2024 relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 370'000.- pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles nos 2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme C. Chappuis**, de procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le rapporteur de la commission ad hoc étant excusé, **M. Ph. Mercier** procède à la lecture du rapport de cette commission.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. P-Y. Tribolet a compris que les deux parcelles mentionnées seraient transférées du privé au public. Il demande si le prix d'acquisition est compris dans le montant de CHF 370'000.-.

M. Y. Genton répond que le prix d'acquisition est compris dans ce montant. Il ajoute que ce ne sont pas la totalité de ces deux parcelles qui seront achetées mais uniquement les bordures qui permettront de créer des berges. Cela représente environ 40 m2 de terrain agricole.

M. J-Ph. Mouron souhaite s'assurer de la compétence des personnes qui vont intervenir par rapport à la stabilité de ce nouveau lit de rivière dans le temps.

M. Y. Genton répond qu'il s'agit d'un bureau d'ingénieur qui a l'habitude de ce type de travaux.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 02/2023-2024** relatif à une demande de crédit de réalisation de CHF 370'000.- pour la renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles nos 2210 et 2214 au lieu-dit «En Gort»,

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

**décide à la majorité
(1 abstention)**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renaturation du ruisseau de la Bergère sur les parcelles N°2210 et 2214 au lieu-dit « En Gort »,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 370'000.- dont le solde de ~ CHF 18'500.-, après encaissement de la subvention, est à amortir par prélèvement sur la réserve portée au bilan sous N° 9282.23 « Fonds de réserve Ruisseau de la Bergère »,

3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie jusqu'à un montant maximum de CHF 370'000.--,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

6. Communications du Bureau du Conseil communal

Elections fédérales

En prévision du dépouillement des élections fédérales dont le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 22 octobre 2023, la **Présidente** prie l'Assemblée de préréserver cette date. En effet, une moitié des Conseillères et Conseillers seront convoqués. Celles et ceux qui savent déjà qu'ils ne seront pas disponibles à cette date doivent le faire savoir au plus vite.

Dates des prochaines séances :

La séance du Conseil communal du 10 octobre 2023 est annulée.
Vendredi 1^{er} décembre 2023 à 19h. à la Maison de Commune
Mardi 26 mars 2024 à 20h15 à la Maison de Commune
Mardi 18 juin 2024 à 19h. à la Maison de Commune
Vendredi 6 septembre 2024 à 19h15 au Chalet Butticaz
Mardi 8 octobre 2024 à 20h15 à la Maison de Commune

7. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique apporte des réponses à des questions posées durant le dernier conseil communal :

- Concernant les arbres du chemin du Pèlerin, une étude est en cours afin de créer des fosses suffisamment profondes pour planter ces arbres.
- Concernant les places de parc derrière la Demi-Lune une recherche de solution est en cours.
- Pour ce qui est des buts du terrain de foot qui sont amovibles, aucune solution n'a été trouvée pour le moment. Sachant qu'un projet pour refaire ce terrain va bientôt être proposé, la Municipalité travaille sur une solution globale.

8. Propositions individuelles

M. A. Chappuis revient sur l'arrêté d'imposition qui vient d'être voté et qui devrait donner des recettes pour la commune l'année prochaine. Sachant que l'année prochaine il y aura pas mal d'augmentation à la charge des ménages notamment la TVA, il demande si la Municipalité a prévu une réduction de la taxe déchets qui est à CHF 100.- + TVA (à Corsier elle se monte à CHF 80.- TVA incluse).

Mme la Syndique répond qu'à Corseaux on est à CHF 115.- avec TVA et qu'à Jongny la taxe est la même qu'à Chardonne. Elle ajoute que Chardonne offre plusieurs services notamment le porte à porte et les écopoints. Il n'est donc pas prévu de baisser cette taxe.

M. Ph. Mercier trouve également que la Municipalité pourrait faire un geste. Il ajoute que la déchèterie se trouve dans une autre commune et que l'accueil n'y est pas particulièrement agréable. Il pense que les citoyens souhaiteraient une baisse de cet impôt déguisé.

Mme la Syndique répond que c'est un compte qui est affecté qui ne peut donc pas être modifié comme ça. Il doit également y avoir un équilibre entre les frais et ce que cela rapporte.

Mme C. Cagnard a constaté que devant l'école de Corseaux il y a une bande verte pour les déposes minute. Elle aimerait savoir s'il y aurait la possibilité de faire pareil à Chardonne ?

M. G. Cavin pense qu'il serait effectivement bien de se poser la question également autour de la grande salle dans le cadre de son réaménagement prochain.

M. J. Troxler revient sur la déchèterie et demande si elle est provisoire. Selon lui elle coûte cher, n'est pas écologique et le service est limité.

Mme la Syndique répond qu'il y a un projet pour améliorer cela. Des efforts ont déjà été faits mais il y a encore beaucoup à faire, ils en sont conscients.

Mme C. Neyroud souhaite relever que les priorités ne sont pas claires au carrefour promenade du Château – route du Vignoble vers l'arrêt du funiculaire. En effet, il n'y a pas de cédez le passage et les inscriptions sur la route sont effacées.

M. Y. Genton prend note et va faire le nécessaire.

Mme C. Neyroud souhaiterait un échancier par rapport au projet de rénovation de la Grande Salle.

Mme la Syndique répond que la mise à l'enquête d'implantation va arriver prochainement.

Mme C. Neyroud revient sur son souhait d'une fête par rapport à cette Grande Salle. Elle demande si une date a déjà été fixée.

Mme la Syndique lui confirme que l'idée a bien été retenue et que la fête va se faire cependant la Municipalité attend de voir comment cela va évoluer par rapport à la mise à l'enquête afin d'avoir des délais plus précis.

Mme A-L. Dumas revient sur la demande de dépose minute devant l'école et trouve que l'idée d'une réflexion globale avec la Grande Salle est une bonne chose. Elle a pu constater que le nombre de voitures a nettement augmenté ces dernières années et pense qu'il est important de mettre en place des éléments de sécurité.

Selon **M. G. Cavin** le problème vient de l'entrée ouest du village. Dans le cadre du projet de la « Championne » il est clair qu'il faudra réaménager toute l'entrée ouest du village. Ce projet est en attente de la validation du canton et du PAC Lavaux. La Municipalité est consciente de cette problématique.

Mme A. Ducret relève que des communes font appel à des patrouilleurs scolaires. Peut-être serait-il possible de faire pareil afin de sécuriser cette zone.

M. D. Birchler demande quels sont les changements au niveau des dicastères à la Municipalité.

Il lui est répondu que les dicastères allaient rester les mêmes (une liste définitive sera prochainement transmise aux conseillers communaux).

M. J-Ph. Mouron a été sollicité par des habitants du chemin de l'Ecouralaz. À la suite des travaux réalisés par la commune le carrefour qui rejoint le chemin de la Pérose est problématique. En effet, avant que les champs ne soient fauchés les voitures devaient s'arrêter car elles n'avaient plus aucune visibilité par rapport aux véhicules qui montaient. Il y a également un problème par rapport à la neige qui est maintenant déportée côté aval. De plus la barrière qui est pliée empêche les piétons d'emprunter le passage prévu à cet effet. Ce problème dure depuis plusieurs mois et les gens s'impatientent.

M. Y. Genton lui répond que la Municipalité est en attente de la réponse de l'assurance à savoir qui va payer quoi.

M. J-Ph. Mouron se questionne quant à l'entretien du pourtour de l'église catholique au Mt-Pèlerin. Par le passé cette prairie était entretenue par une entreprise privée. Maintenant la voirie a pris le relais. Il aimerait savoir si la commune de Jongny participe à ces frais d'entretien ?

D'autre part, cela fait deux ans que le talus qui descend contre le chemin de l'Ecouralaz n'est plus entretenu. Cela représente un danger supplémentaire lors de la fête du 1^{er} août.

M. G. Cavin lui répond que pour l'église il y a un accord avec Jongny. Il donnera une réponse plus détaillée lors du prochain conseil.

Mme la Syndique va aussi se renseigner.

M. C. Luyet revient sur les nombreuses élections complémentaires de ces derniers temps. Il trouve que les affiches pour ces élections dénaturent le paysage. Il pense qu'aujourd'hui il y a d'autres moyens de communications et serait d'avis d'interdire ces affiches. **Mme la Syndique** prend note.

M. P-Y. Tribolet a été approché par deux personnes du Mt-Pèlerin qui ont un sentiment d'insécurité entre minuit et 5h du matin lorsque les lumières sont éteintes. Ils demandent quand est-ce que ces dernières seront rallumées.

M. P-A. Maïkoff répond que seules trois personnes se sont plaintes à ce jour. Les gens sont plutôt satisfaits par ce choix. Dans un souci d'économie d'énergie il n'est pas prévu de modifier cela pour le moment.

Mme C. Chappuis aimerait savoir si une visibilité serait possible par rapport au choix des entreprises pour les travaux.

M. Y. Genton explique que pour les travaux d'importance il y a des appels d'offres. Le nom des entreprises pourrait être mentionné lorsque les travaux ont été attribués. La Municipalité fait attention de ne pas toujours attribuer les travaux aux mêmes entreprises. Il ajoute que lors de la présentation d'un préavis le nom de l'entreprise qui va être mandatée n'est pas forcément connu.

M. J-Ph. Mouron se souvient que lorsque les égouts ont été mis au Mt-Pèlerin, la Romande énergie avait profité des tranchées pour mettre des tubes dans le but de passer l'électricité dans tout le Mt-pèlerin afin de supprimer les poteaux. Cela fait maintenant bientôt 20 ans. Il souhaiterait que la Municipalité intervienne auprès du BTI afin que ce projet soit enfin réalisé.

M. Didier Siegfried, Municipal de Corseaux, remercie le conseil communal pour l'invitation et l'assure de son plaisir à venir chaque année en alternant les personnes pour cette rencontre traditionnelle des communes lacustres du Cercle. Il constate que les discussions se ressemblent et que les points problématiques sont les mêmes. Il remercie Chardonne d'avoir apporté l'apéritif lors de leur séance du Conseil communal du 1^{er} septembre dernier et comme de coutume, la commune de Corseaux a amené les taillés pour l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats.

La séance est levée à 20h21

Elle est suivie du traditionnel repas élaboré par M. Franck Pelouin de La Maison du Pèlerin, permettant de partager un moment de convivialité.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente

La Secrétaire



Leïla Dadgostar

Valérie Schnyder

- Annexes :
- Copie de la lettre de démission de Mme Anne Gilliéron
 - Copie de la lettre de démission de M. Roberto Trüb - ASICC
 - Copie de la lettre de M. et Mme Pellé

Anne Gilliéron
Rue Jacques Chardonne 16
1803 Chardonne
079 507 29 38
annegil.chardonne@bluewin.ch

Madame
Leila Dadgostar
Présidente du Conseil Communal
1803 Chardonne

Chardonne, le 28 juillet 2023

Madame la Présidente du Conseil communal, chère Leïla,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers amis,

Après une longue réflexion et considérant les charges familiales et les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui dans le cadre privé, je vous annonce ma décision de quitter le Conseil communal en date du 31 juillet 2023.

Jusqu'ici coutumière et entraînée à faire plusieurs choses à la fois, il m'importe cependant de ne pas commencer à les faire à moitié. Ce constat, ajouté à celui de n'avoir plus les mêmes forces qu'auparavant, m'impose de me recentrer sur ces premières priorités.

Les affaires communales sont les secondes, elles sont importantes et j'ai eu grand bonheur d'y apporter activement ma contribution durant ces huit dernières années. Participer au Conseil communal est signifiant, édifiant pour la conscience citoyenne mais aussi, et peut-être surtout, très enrichissant humainement. Au fil de nos rencontres, j'ai découvert et appris à connaître des personnes riches et diverses, que je n'aurais certainement pas eu la chance de croiser par ailleurs. J'en suis reconnaissante.

C'est pourquoi je vous remercie chacun, chacune très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée et pour votre chaleureuse amitié qui, je l'espère, perdurera longtemps encore.

Je souhaite également remercier le GCI pour m'avoir invitée dans ses rangs. J'y ai trouvé et y trouve encore des valeurs sûres, déterminées, avec des opinions parfois très tranchées mais merveilleusement nuancées par un esprit d'écoute et d'ouverture que j'apprécie beaucoup tant il témoigne d'une grande et authentique humanité. J'aurai plaisir à participer aux futures séances du groupe et à contribuer à la maintenance de son site internet.

A tous ici présents, je souhaite le meilleur pour la suite de votre engagement pour la commune, de riches débats, de belles idées et de belles réussites.

Au plaisir de vous croiser par le village et avec amitié.

Anne Gilliéron

Roberto Trüb
Rte du Cyprès 17
1802 Corseaux

Corseaux, le 21 aout 2023

Conseil Communal de Chardonne
Mme la Présidente
Rue du Village 19
C.P. 17
1803 Chardonne

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils Communaux de Corseaux,
Corsier, Chardonne et Jongny,
Monsieur le Préfet,

Madame la Présidente de l'ASICC,

Mesdames, Messieurs,

Je me permets, au travers de ce courrier, de vous remettre ma démission de la fonction de Président et de délégué du Conseil Intercommunal de l'ASICC.

Les motifs de ma démission sont principalement liés aux difficultés de cumuler un emploi à 100% et les multiples tâches qui incombent au Président de cette association intercommunale.

Ce poste de président m'a permis d'apprendre beaucoup sur le fonctionnement des communes, des écoles et des personnes impliquées. Et j'y ai pris beaucoup de plaisir.

Je tiens à souligner ici les différents travaux que j'ai eu à cœur d'effectuer au cours de ces trois années de mandat :

- Mise en ordre des documents informatiques du CI par la création d'un drive externe et d'une adresse mail spécifique au bureau du CI - qui n'existaient pas auparavant.
- Création de documents de référence pour les délégués sur les attendus de leur fonction (mode de communication lors des séances, rappel des délais et autres règles).
- Mise à jour, avec l'aide du bureau, du règlement du CI - règlement en cours de validation auprès des services du Canton.
- Mise à jour, avec l'aide du bureau, des statuts de l'ASICC pour la partie concernant le CI - statuts en cours de validation auprès des services du Canton.
- Envoi et contrôle d'un grand nombre de communications avec le Codir, les délégués du CI, les greffes des quatre communes, la préfecture et autres.

Pour information, l'ASICC est passée de deux à quatre séances annuelles, ce qui a également engendré un grand nombre d'heures non prévues à l'origine. Nous avons dû également organiser une séance d'information supplémentaire, interne à l'ASICC.

- Recrutement d'une nouvelle secrétaire, et briefing sur le fonctionnement de l'ASICC

- Organisation et gestion des séances du CI - notamment l'assermentation de nouveaux délégués, le traitement d'une motion afin d'augmenter le nombre de séances et d'un postulat demandant une étude sur la création d'un accueil pendant les vacances, l'accueil du Préfet pour une présentation sur les droits et devoirs des délégués et des municipaux
- Travail pour une meilleure reconnaissance de l'investissement personnel des membres du Conseil d'Etablissement par l'obtention de jetons de présence pour leurs participations aux séances et l'augmentation de la valeur des jetons de présences du CI.

Malgré toute ma bonne volonté et mon implication pour le bon fonctionnement de notre Conseil comme décrit ci-dessus, je constate que le paiement des jetons de présences est compliqué. À ce jour, la licence Microsoft Office pour le drive (mail) du CI ne m'a jamais été remboursée - et ce depuis 3 ans. J'honore donc ces frais à titre personnel ce qui rend la situation un peu amère.

Tout ceci m'a amené à la décision que je prends aujourd'hui qui est d'arrêter d'offrir de mon temps à l'ASICC pour le 31 aout 2023.

Je souhaite le meilleur à la personne qui me succédera afin qu'elle reprenne la présidence de ce conseil dans un esprit positif, favorisant des débats ouverts et constructifs.

Je vous remercie de communiquer à vos actuels et/ou futurs délégués auprès de l'ASICC, la nécessité de trouver un nouveau président pour leur prochaine séance du 28 septembre 2023.

Tout en espérant que vous accepterez ma décision, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées



Roberto Trüb

PS: Je me tiens à disposition du futur président pour lui remettre les différents documents et accès nécessaire à la fonction.

Mariette et Jean-Louis PELLE
Panessière 27
1803 CHARDONNE

CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE
Madame La Présidente du Conseil Communal
Rue du village 19
1803 CHARDONNE

Chardonne, le 5 août 2023

Madame La Présidente,

Au décès de sa mère (février 2011) Yves Le Bouteilliec s' est accaparé un bien situé Chemin de Panessière 25 à Chardonne. Un bien constitué essentiellement d' une habitation et d' un jardin. En temps que nu-propiétaire à part égale avec son demi-frère Dominique Le Bouteilliec, c' est dans la plus totale illégalité que Yves Le Bouteilliec (YLB) a fait de ce bien son adresse principale et s' est autoproclamé vendeur de sommeil en sous-louant à une quinzaine de colocataires 2 chambres. Une sous-location qui s' est d' abord faite de la main à la main, sans bail puis avec un bail bidon, sans aucune écriture comptable, sans aucun décompte de charges ni états des lieux. Une fraude qui a duré dix ans, surtout après avoir pris soin de retirer toutes les clés donnant accès aux chambres !!!

C' est dans cette période (2012-2021) que YLB, accompagné de sa complice Frédérique Marchet (sans autorisation de séjour !) nous montra son vrai visage. Qu' on en juge : vols de courrier, vols de matériel à la déchetterie de Pra Libon et vols d' objets appartenant à ses colocataires ; visites régulières des chambres en l' absence de leurs occupants ; insultes ; menaces ; harcèlement envers les colocataires et les voisins. Et, pour couronner le tout, celui qui visitait les chambres plus que de raison a eu le culot d' installer 6 (six) caméras de surveillance dont l' une orientée sur la chambre à coucher de proches voisins et une autre, installée elle à un mètre de la porte d' entrée de nos toilettes extérieures ! J' allais oublier : plus de 12 interventions de Police Riviera, Gendarmerie Vaudoise et même Services Généraux avec en prime une bonne dizaine de plaintes déposées contre YLB pour : violations de domicile, violations du domaine privé, violations du domaine secret, insultes, menaces, harcèlement, diffamation, crachats, voie de fait, prises illégales de photos. Pour YLB qui se prétendait résident suisse devant le fisc français et résident français devant les autorités suisses un exil dans la grande capitale française s' imposait de lui-même à partir du moment où l' Office des poursuites de Vevey lui a présenté l' addition...

Sans diplôme, sans formation professionnelle, sans revenu régulier parce que sans emploi et sans envie d' en trouver un, Yves Le Bouteilliec n' est en fait qu' une petite frappe de banlieue venue sur terre uniquement pour pourrir la vie de celles et ceux qui ont eu un jour le malheur de se trouver sur son chemin. Abandonné par ses derniers colocataires, ceux-la mêmes qui entretenaient les extérieurs de Panessière 25, YLB n' a jamais tenu dans ses mains un outil de jardinage depuis 2 ans. Raison pour laquelle, mon épouse et moi-même souhaitons que nos autorités communales contraignent YLB à respecter les dispositions des articles 123 à 128 et 142 du code rural et foncier. Avec ses herbes hautes de plus d' un mètre, avec ses palettes chargées de sacs de sable, sacs de ciment, et autres pavés, avec ses vieux volets, ses câbles électriques, son arbre massacré, ses blocs de pierre, et même son voilier échoué depuis des lustres, ce que nous avons actuellement sous nos fenêtres ressemble plus à une décharge publique qu' à un jardin privé.

En l' attente, recevez Madame La Présidente nos très respectueuses salutations.

Copie pour information : Monsieur Lucien Le Bouteilliec, usufruitier de Panessière 25.